



Echo de la mare

Bulletin municipal de la commune de Mittainville - mars 2021 - n°72



Edito

Bonjour à tous,

J'espère que vous et vos proches vous portez bien, nous avons la chance de vivre dans une zone préservée, croisons les doigts pour que cela dure.

Cet hiver nous a permis d'effectuer la taille de plusieurs arbres du village. En effet, certains commençaient à gêner la circulation; une cépée d'acacia et un chêne étaient devenus dangereux de par leurs branches mortes. Les copeaux serviront à pailler les massifs de fleurs et des cerisiers seront prochainement plantés pour prendre la relève sur la place du village.

Je tiens à remercier tous les particuliers qui font de même pour garder les abords de leur propriété entretenus et laisser les trottoirs dégagés pour les piétons.

Une bonne nouvelle pour nos campagnes : la loi sur le Patrimoine sensoriel des campagnes est passée ! Coqs, grenouilles et vaches pourront continuer d'animer nos journées.

Comme nous l'avions prévu au début de notre mandat, nous avons commencé à rencontrer les associations du village : en février les chasseurs et en mars l'APPSM (Association pour la protection et la préservation du site de Mittainville).

Enfin, je remercie notre personnel communal qui fait son maximum pour mener à bien leurs missions malgré les nombreux problèmes et nouvelles procédures que créé cette crise.

A bientôt

Cédric Jatare

Coqs, cloches, lisier...

Un texte de loi pour limiter les conflits d'usage dans les campagnes



Le Sénat a adopté définitivement, hier, la proposition de loi déposée en 2019 par Pierre Morel-À-L'Huissier, député de la Lozère, et relatif au « patrimoine sensoriel des campagnes françaises ». Il s'agit de donner un cadre législatif évitant les conflits à propos des bruits et des odeurs dans les campagnes.

C'est un texte important pour les élus ruraux, dont certains se voient confrontés à des plaintes portées par de nouveaux habitants, souvent venus des villes, qui ne supportent pas les nuisances sonores ou olfactives. Un certain nombre d'affaires de ce type ont été jugées ces dernières années : celle du fameux coq Maurice, sur l'île d'Oléron, mais aussi des conflits liés aux cloches, au bruit des tracteurs, aux odeurs de lisier ou à celles émanant des porcheries, voire aux déjections d'abeilles ou au chant des cigales !

Sollicitations croissantes

Les sénateurs, lors de la dernière phase de l'examen du texte, ont souligné que le confinement, avec l'installation d'un certain nombre d'urbains dans leurs résidences secondaires pour plusieurs semaines ou plusieurs mois, a amené une multiplication de ce type de conflits. Et que l'actuel mouvement – relatif mais bien réel – « d'exode urbain », en particulier grâce aux nouvelles possibilités qu'offre le télétravail, ne va pas arranger les choses.

Dans son rapport sur le texte, le sénateur Pierre-Antoine Levi (UC, Tarn-et-Garonne) souligne toutefois que ces conflits restent « *marginiaux* » : les litiges constatés dans les territoires ruraux sont bien plus souvent liés à des questions d'infrastructures (tracé d'une route...), de conflit d'usage des sols, de qualité de l'eau.

Néanmoins, le sénateur constate « *un sentiment de sollicitation croissante chez les élus* », nécessitant, même si la plupart de ces conflits ne vont pas jusqu'au tribunal, « *une mobilisation et un investissement chronophages* » pour les maires.

Pendant le débat en séance publique, hier, le sénateur de l'Hérault Christian Bilhac, ancien président des maires du département, a rappelé qu'il a lui-même été « *traîné au tribunal pour la sonnerie des cloches de (sa) commune de Péret* ».



Patrimoine commun

Le texte adopté, constitué de trois courts articles, va modifier le Code de l'environnement pour intégrer à la notion de « *patrimoine commun de la nation* » les sons et les odeurs de la campagne. Jusqu'à maintenant, l'article L110-1 de ce Code incluait dans ce patrimoine commun de la nation « *les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins* ». Le texte adopté hier ajoute : « *les sons et les odeurs qui les caractérisent* ».

Dès lors que ces sons et odeurs sont considérés comme faisant partie du patrimoine commun de la nation, il deviendra nettement plus périlleux de chercher à en attaquer les responsables devant la justice.

Par ailleurs, le texte confie aux services régionaux de l'inventaire du patrimoine culturel la mission de dresser l'inventaire de ces bruits et odeurs, et plus généralement de « *l'identité culturelle des territoires* », qui pourra « *concourir à l'élaboration des documents d'urbanisme* ».

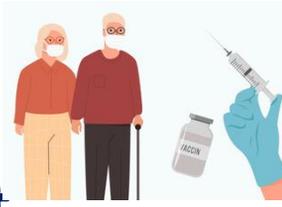
Enfin, l'article 3 du texte impose au gouvernement d'élaborer dans les six mois suivant la promulgation de la loi « *un rapport examinant la possibilité d'introduire dans le code civil le principe de la responsabilité de celui qui cause à autrui un trouble anormal de voisinage* ».

Le texte qui a été voté n'empêche pas, en effet, une personne d'attaquer un voisin pour trouble anormal du voisinage, comme Pierre Morel-À-L'Huissier lui-même l'avait rappelé en déposant son texte, insistant sur la différence qui existe entre le chant d'un coq, qui peut être considéré comme faisant partie du « *patrimoine naturel* », et l'usage d'une « *tondeuse à gazon à 7 heures du matin* », manifestant une volonté de nuire.

Retrouvez le texte sur : <http://www.senat.fr/petite-loi-ameli/2020-2021/270.html>

Santé...VACCINATION :

le parcours du combattant



Dans le cadre de l'épidémie de la COVID 19, Rambouillet dispose, depuis le lundi 18 janvier, d'un centre de vaccination. Ce **centre de vaccination** se tient à la **salle Patenôte** (64 rue Gambetta). Deux critères obligatoires doivent être remplis pour prétendre au vaccin : seules les personnes âgées de 75 ans et plus et/ou les personnes atteintes d'une pathologie grave et justifiant d'un certificat médical de leur médecin peuvent prétendre au vaccin, conformément aux directives gouvernementales.

Comme les différents centres de vaccination répartis sur l'hexagone, le centre de Rambouillet est tributaire de la quantité de vaccins disponibles, distribués par l'Agence Régionale de la Santé.

Les difficultés de prises de rendez-vous et le retard d'approvisionnement de la campagne de vaccination pour lutter contre l'épidémie de la COVID 19 relèvent souvent du parcours du combattant. Nombreux ont été les mittainvillois et mittainvilloises à appeler le 0 800 10 30 78 ou essayer de prendre un rendez-vous sur Doctolib. Sans succès.

Jusqu'à ces derniers jours où la Mairie de Mittainville et le centre de vaccination sont en lien constant pour permettre à tous les administrés éligibles à la vaccination d'être pris en charge.

**Donc soyez patients! Continuez les gestes barrières!
Et surtout prenez bien soin de vous!**

Test PCR à Mittainville

La **Tiny House** est venue réaliser des tests PCR dans notre village le 21 janvier 2021 devant la mairie. 54 tests ont été réalisés.

Les organisateurs ont été sensibles à vos participations.



Les Yvelines et les hauts-de-seine facilitent le transport des personnes âgées



Dans le cadre de la **campagne** de vaccination, les véhicules du réseau PAM 78-92, service de transport à la demande, sont mis gratuitement à la disposition des personnes de plus de 75 ans bénéficiant de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) devant se faire vacciner pour les transporter de leur domicile vers les centres de vaccination ainsi que le retour. Cette facilité sera également ouverte aux détenteurs de la Carte Mobilité Inclusion, mention Invalidité.

Au préalable, il est indispensable d'avoir pris rendez-vous avec le centre de vaccination (**la liste des centres est disponible sur le site www.sante.fr**).

Dès connaissance du rendez-vous et au plus tard 48 heures avant, réservez votre PAM par téléphone au 0 806 00 78 92 (du lundi au dimanche de 7h à 20h) ou par mail pam78-92@transdev.com.

Les demandes avec un délai inférieur feront l'objet d'une étude mais sans garantie de pouvoir les satisfaire. Des justificatifs pourraient être demandés pour valider ces réservations (carte nationale d'identité, justificatif de domicile).

Il est nécessaire de **préciser au service PAM, l'heure et le lieu de prise en charge souhaités ainsi que le centre de vaccination de destination. Il conviendra de privilégier le créneau 10h30/15h30 pour ces réservations.** Le trajet retour sera programmé 50 minutes après l'heure du rendez-vous de vaccination. La confirmation des heures de prise en charge se fera par mail et/ou SMS en fonction du canal souhaité par l'utilisateur.

Les personnes souffrant d'un handicap psychique ou cognitif (Alzheimer, Autisme...) devront obligatoirement être accompagnées. Cet accompagnateur est gratuit.

Pôle autonome territorial sud Yvelines

Accueillir, informer et orienter les personnes âgées en situation de dépendance, ainsi que les personnes en situation de handicap pour les aider à mieux vivre au quotidien.

Les pôles autonomie territoriaux (PAT) sont les guichets de proximité de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Les PAT (Pôle Autonome Territorial) sont également les services de proximité pour évaluer, accompagner les personnes âgées et étudier leur éligibilité à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Chaque pôle autonomie territorial est en lien étroit avec les services du territoire d'action départementale et le siège de la MDA.

2 rue Pasteur 78120 Rambouillet

Tel.: 01 61 31 28 70

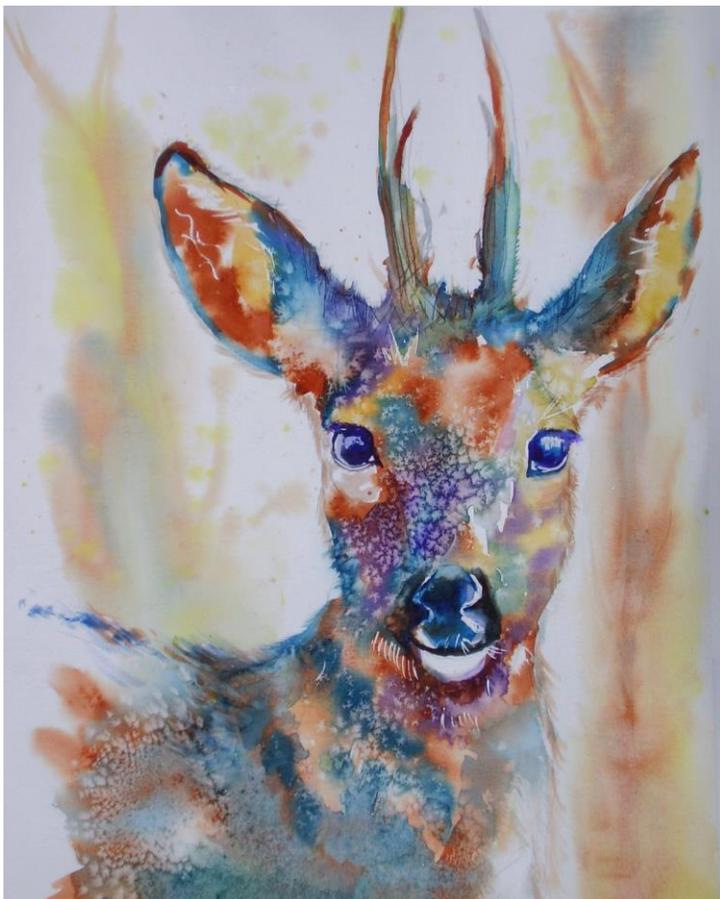
Accédez à l'ensemble des aides et dispositifs du Département sur : www.78-92.fr

Un pinceau...

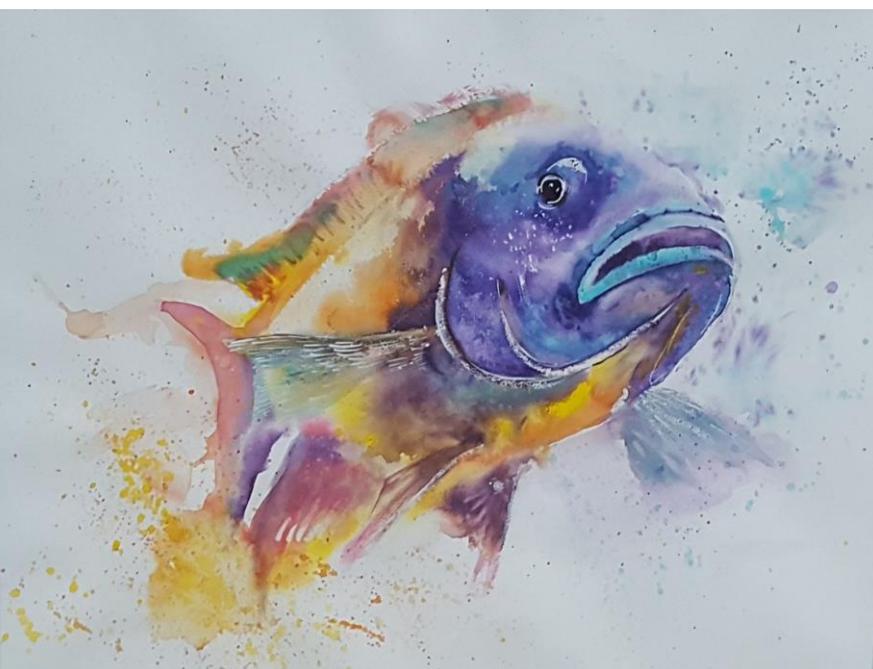
Partageons les passions de vos élus.

De l'eau, du papier, des couleurs et des inspirations, il n'en faut pas plus pour faire naître les peintures à l'aquarelle de Marilyne.

« J'ai commencé à apprendre l'aquarelle en 2012, avec un véritable coup de coeur pour le travail de ma professeure, Isabelle Guittard, qui donne ses cours aux Bréviaires. Nous avons la même sensibilité vis à vis des animaux, auxquels nous aimons rendre hommage dans nos œuvres. Chats, chevaux et bien d'autres, portraits et paysages au fil de l'eau sur le papier.



L'aquarelle est une technique qui demande à la fois une maîtrise et un lâcher prise. En peignant sur papier mouillé, on accepte l'aléatoire de la fusion chromatique et du dégradé, on accepte un rendu qui sera décidé à la fois par la gravité qui guide l'eau et les aspérités microscopiques des fibres du papier.



Dans ma démarche artistique, l'éthique y trouve également une place. En effet, je n'utilise pas de poils issus d'animaux pour mes pinceaux (martre, chèvre, écureuil petit gris..), ni de peinture contenant des graisses issues d'abattoir.

J'ai participé à plusieurs expositions en salon d'art, notamment à celui de Saint-Hilarion, au cours duquel j'ai eu l'honneur de remporter le prix Aquarelle en 2019.»

Vous pouvez retrouver ses créations sur la page Facebook Couleur d'Eau.

Assainissement

Le contrôle de conformité en cas de vente est obligatoire et à la charge du vendeur, que ce soit pour l'assainissement collectif ou pour une installation en assainissement non collectif. Jusqu'alors la commune avait signé une convention avec la Compagnie des eaux et de l'Ozone qui permettait à tout vendeur d'avoir un interlocuteur privilégié pour procéder au contrôle. Depuis que la compétence a été transférée à la communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires, le vendeur peut se rapprocher du prestataire de son choix MAIS il a par conséquent le devoir d'informer le service - cycle de l'eau - de la CART du résultat du contrôle effectué.

Ne pas caresser les chevaux dans les prés...



Les chevaux sont actuellement victimes d'une maladie nommée rhinopneumonie. Une maladie très contagieuse causée par un virus, qui prend plusieurs formes, toutes potentiellement mortelles.

Cette maladie mortelle est transmise par simple contact. Pensez donc à ne pas caresser les chevaux dans les prairies même s'ils semblent avoir très envie d'un contact. L'être humain ne risque rien mais une caresse peut propager le virus d'un cheval à l'autre. Afin de les protéger ne faites que les regarder. Merci pour eux!

Rappel de procédure

Considérant la situation sanitaire exceptionnelle, la Direction du Service National et de la Jeunesse a mis en place, depuis novembre 2020, une **Journée « Défense et citoyenneté » en ligne (JDC-EL)**.

L'efficacité de ce procédé est malheureusement obérée par l'absence de numéros de téléphone, d'adresses courriels et d'adresses postales pour un grand nombre de jeunes.

Ces informations sont normalement requises des jeunes à l'occasion de leur recensement.

Les jeunes qui se font recenser doivent être invités à créer leur compte sur majdc.fr au cours du trimestre qui suit leur recensement. Une création de compte prématurée ne serait pas prise en compte et échouerait.

Vous avez entre 16 ans et 16 ans et 3 mois, venez en Mairie vous faire recenser.

En cas d'urgence

Rappel des numéros d'urgence :

- ⇒ **18 Pompiers** secours d'urgence aux personnes, sur accidents ou incendies
- ⇒ **15 SAMU** pour une action médicale, des problèmes urgents de santé et du conseil médical.
- ⇒ **112** appels d'urgence et valide dans l'Union européenne
- ⇒ **114** accessible par fax sms, visio, réservé aux déficients auditifs.
- ⇒ **119** problèmes familiaux graves

Nous vous rappelons qu'un défibrillateur est à disposition à la mairie et peut sauver des vies.

**JE BÉNÉFICIE GRATUITEMENT
D'UN ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL ET
PROFESSIONNEL**

**16-25
ANS**



Si vous souhaitez des informations, n'hésitez pas à venir vous renseigner en Mairie.

Carte nationale d'identité électronique (CNIE)

Prévue par un règlement européen de juin 2019, elle sera obligatoire, dans tous les Etats de l'Union qui ont déjà une carte nationale d'identité, à compter du 2 août 2021.

Aucune carte « ancienne » ne pourra être délivrée à partir de cette date.

2157 communes sont concernées par son déploiement

Cette carte est d'un format carte de crédit, très sécurisée, dotée d'un composant électronique qui contient les informations qui y figurent : nom, nom d'usage, prénoms, date et lieu de naissance, plus la photo du visage et les empreintes digitales, à l'instar de ce que contient la puce d'un passeport.

Elle est également dotée d'un QR code avec les mêmes mentions, ce qui permettra de détecter rapidement une éventuelle fraude si la photo a été changée.

Elle contiendra également l'adresse (2 adresses pour les enfants en garde partagée). L'imprimerie nationale est chargée de sa fabrication.

Les modalités d'instruction et de délivrance sont identiques à celles des passeports (double vérification des empreintes, à l'instruction et à la délivrance du titre).

Le droit d'option du citoyen en ce qui concerne ses empreintes est modifié : elles figureront obligatoirement dans la puce de sa carte mais, à sa demande, ne seront pas conservées dans le fichier national.

Les CNIE actuelles valides pourront être utilisées pendant une dizaine d'années, jusqu'à 2031.

Calendrier de déploiement (donné par le ministère de l'Intérieur le 13 février) 31 mai 2021 : mise en œuvre dans tous les départements **d'Ile-de-France, du Grand Est** et pour les Français de l'étranger.

Le 2 août 2021, la délivrance sera donc généralisée sur tout le territoire.

« Mittainville à travers vos yeux »

Merci à tous les participants au concours et Bravo à anlor H pour ce regard sur le Lavoir :

«Mittainville à travers vos yeux »



On ne lâche rien. Envoyez vos photos par mail : echomittainville@gmail.com
Un comité réunissant les commissions communication et culture choisira la plus jolie photo qui sera éditée dans l'Echo de la Mare suivant.

Bonne chance à Tous !

Distribution de masques à l'école

La Région Ile de France accompagne les communes à faire face à la crise sanitaire. Elle en témoigne, à nouveau, par une deuxième livraison de masques pour les élèves de notre école. Ces masques ont été réceptionnés le 23 janvier. Ils ont été distribués aux enfants ayant l'obligation d'en porter.



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Les Points Conseil budget

Un service gratuit labellisé par l'État

A votre écoute pour :



- . faire le point de votre situation
- . vous proposer un accompagnement budgétaire
- . vous aider en cas de difficultés financières ou pour déposer un dossier auprès d'une commission départementale de surendettement des particuliers.

Besoin de conseils ou d'un accompagnement

N'attendez pas, venez nous rencontrer et parlons budget



Trouvez votre contact
le plus proche sur :

www.mesquestionsdargent.fr



Prolongement de la durée de validité des tickets-loisirs 2020.



La région Ile de France a renouvelé le dispositif « **tickets-loisirs** » afin de permettre à un grand nombre de franciliens ne partant pas en vacances de pouvoir accéder aux Iles de loisirs de la Région.

Du fait de la crise sanitaire, de nombreux organismes n'ont pas demandé ou n'ont pas pu utiliser les tickets-loisirs 2020 dans les délais initialement prévus. Afin de permettre à un maximum de jeunes et de familles de bénéficier des animations et des activités qui pourront être mise en place , la Région a décidé lors de la séance de la commission permanente du 21 janvier 2021 de prolonger la durée de validité des tickets-loisirs 2020 jusqu'au 31 décembre 2021.

Pour rappel, ce dispositif comporte deux volets :

- l'offre de séjours avec quatre formules : les jeunes, les familles franciliennes fragilisées, les femmes victimes de violences et le mouvement sportif
- les sorties à la journée pour les jeunes de 11 à 17 ans, les mineurs hospitalisés, les personnes en situation de handicap et le mouvement sportif.

Les tickets-loisirs 2020 non utilisés peuvent donc servir au règlement des prestations sur les iles de loisirs jusqu'au 31 décembre 2021.(ne pas tenir compte de la mention « tickets-loisirs valable du 4 avril 2020 au 1^{er} mars 2021 »).

Développement durable

Habitat : rénovation énergétique



L'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) vient de publier son rapport annuel. La hausse des tarifs réglementés de l'électricité, conjuguée à la stagnation du pouvoir d'achat, fait que 11,9 % des Français peinent à payer leurs factures d'énergie. Et si le dispositif « Habiter Mieux », créé par le Département, pouvait en aider certains ?

La hausse de 1,6 % des tarifs de l'électricité va entrer en vigueur dès le 1^{er} février. Cela représentera une hausse moyenne de 15 € par an sur la facture des foyers.

À l'heure où la précarité énergétique est un sujet qui prend de plus en plus de place sur la scène médiatique, le dispositif « Habiter Mieux » est un projet ambitieux qui permet aux ménages de réaliser des travaux qui réduiront leur facture énergétique en bénéficiant d'aides importantes. Le gain énergétique est au minimum de 35 % (il faut un gain de 50 % pour une subvention majorée). **Plus d'infos :**

www.rt78.fr/actualites/les-francais-peinent-payer-leurs-factures-denergie

Voirie

Dans le cadre du programme départemental 2020-2022 d'aides aux communes et structures intercommunales en matière de voirie et réseaux divers et considérant les linéaires voiries de chacune, le conseil départemental des Yvelines a fixé le montant de la subvention à 252 027 € pour Mittainville. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE Rambouillet Territoires à utiliser la subvention transférée pour des travaux de voirie sur le territoire intercommunal, réparti comme suit :

La subvention transférée à la CART pour un linéaire de 3,149 kilomètres sera d'un montant de 33 041 €. La subvention dédiée à Mittainville pour un linéaire de 24,0155 kilomètres s'élève à un montant de 218 986 €

Les travaux envisagés sont : l'aménagement de la RD71 entre l'accès à Mittainville (par la RD80) jusqu'à l'intersection de la rue des Roches (en partenariat avec le Cabinet d'Etudes Ingéniery) ; le marquage au sol des signalisations STOP et passage piétons ; l'éclairage public abri-bus Launay et Rue des Ruelles.

Société de chasse de Mittainville



La première impression en rencontrant Denis Salmoiraghi, Président de la chasse à Mittainville (association loi 1901), c'est son attachement à Mittainville, ses chemins, sa forêt, sa faune. Aussi paradoxal que cela puisse paraître les chasseurs sont très attentifs au bien être de la faune de Mittainville.

La société de chasse de Mittainville compte 49 adhérents qui ne sont pas forcément Mittainvillois. Il existe trois types de chasse : le grand gibier en chasse collective (battues), les passionnés de bécasses, petit gibier au chien d'arrêt. Il faut noter qu' à Mittainville on ne chasse pas la perdrix grise oiseau devenu rare. Les quotas de chasse sont donnés en début d'année 10 lièvres, 15 grands cervidés et 10 chevreuils. Les sangliers sont déclarés mais non limités. Les chasseurs lâchent 600 faisans de tir en début de saison dont 300 poules faisanes mais seulement 100 d'entre elles seront chassées. En fin de période de chasse, un second lâcher retrouvera les 200 faisanes restantes pour la reproduction.

Denis nous rappelle que la chasse reste un sport dangereux et il insiste sur les notions de sécurité. Chaque matin de chasse, lors du rond, il rappelle les consignes de sécurité (les principales port d'un veste orange fluo, définition des angles et distances de tir, maniement et transport des armes, toutes ces « notions de sécurité » à respecter. Il y aura toujours en début et en fin de parcours un chasseur pour faire attention aux promeneurs. On ne rigole pas avec la sécurité et si un chasseur ne respecte pas les règles, « il sera exclu définitivement de la chasse sans appel » .

Pour tous ceux qui souhaitent se promener pendant cette période de chasse (de septembre à fin février) sachez qu'elle ne dure pas très longtemps et que, au même titre que les chasseurs, portez des couleurs vives si vous souhaitez vous promener à cette période. Et si possible éviter les zones indiquées par les chasseurs.

À noter qu'à Mittainville il n'y a pas de piégeage, les cages à renard que vous vous pouvez voir en vous promenant sont toutes désamorcées. "Nous souhaitons rappeler aux promeneurs qu'il faut faire attention aux animaux, ne pas les toucher, ne pas les nourrir. Nous avons des zones de non chasse, sur lesquelles nous nous occupons de les nourrir et de leur donner à boire toute l'année et surtout l'été. Toute aide est la bienvenue. »

Si d'aventure vous souhaitez partager un moment avec nos chasseurs, ils seront ravis de vous accueillir pour vous montrer que la chasse, pour eux, ce n'est pas simplement tuer un animal, c'est aussi aimer la nature. Ils se réunissent d'ailleurs une fois par an pour nettoyer la nature qui leur est si chère.

Donc si vous souhaitez vous joindre à nos chasseurs pour les aider à remplir les abreuvoirs, nourrir les animaux ou nettoyer nos forêts. N'hésitez pas à contacter Denis.

Brocante

Enfin, retrouvons- nous, pour
la Brocante Mittainvilloise
dans le respect des règles
sanitaires *

le 9 mai 2021

pour toute réservation
appelez
le 01 34 85 04 33 ou
le 01 34 85 03 98

* si la situation sanitaire le permet

Biodiversité

L'Office Français de la Biodiversité est un établissement public dédié à la protection et la restauration de la biodiversité en métropole et dans les Outre-mer, sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et de l'alimentation. Il est issu de la fusion qui a eu lieu entre l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) le 1^{er} janvier 2020. Une de ses priorités est de répondre de manière urgente aux enjeux de préservation du vivant.

**PROFITONS DE LA CHANCE QUE NOUS OFFRE LA NATURE
DE REJOUIR NOS YEUX EN TOUTE SAISON..
PROTEGEONS LA.**



Laissons nos véhicules à moteur au garage

**Piétons, chiens accompagnant
nos promenades, cyclistes,
cavaliers,**



© Can Stock Photo

**Restons sur les chemins
existants en respectant la
biodiversité, la faune et la
flore.**



Laissons la nature vivre.

Le tri à la cantine...



Il est important de sensibiliser les plus jeunes à la lutte contre le gaspillage afin de préserver notre environnement en leur enseignant les bons gestes. En effet, il y a une multitude de petits gestes à adopter au quotidien afin de préserver notre planète. Pour faire prendre conscience aux enfants des enjeux environnementaux, à la cantine nous avons, il y a quelques années, éliminé les bouteilles plastiques en les apportant dans les collecteurs. Dans un souci d'aller plus loin nous avons mis en place une fontaine à eau pour réduire l'usage du plastique. Nous trions les aliments et les restes de nourriture sont donnés à des poules. Depuis quelques jours a été installé un composteur à côté de la cantine. Les enfants collectent les déchets compostables avec beaucoup d'implication en les triant dans les barquettes. Nous avons également un repas végétarien par semaine. Nous sommes, chacun, responsable de notre planète et de la protéger à notre échelle est une action commune à laquelle nous avons fait le choix d'y associer les enfants de Mittainville. C'est éteindre la lumière lorsque personne n'est dans la pièce, ne pas faire couler l'eau trop longtemps, ne pas jeter les papiers par terre ou se rendre à l'école à pieds ou à vélo. Autant d'actions à faire ensemble. « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin » proverbe africain.

Le tri encore...

Voici les réponses au petit questionnaire sur le tri...
bonne réponse. Avez-vous fait un sans faute?



Collecte et traitement des déchets des ménages sont une compétence exercée par

- La commune La communauté de communes Le département

Quelle quantité de déchet est produite par personne chaque année ?

- 200 kg 354 kg 475 kg

Combien de kilos de compost peut-on obtenir avec 3 kg de déchets compostables ?

- 500 g 1 kg 1,5 kg

En utilisant un composteur à la maison, quel pourcentage de vos déchets ménagers pourriez vous réduire ?

- 10 à 20 % 40 à 50 % 50 à 60 %

Quelle part représente les plastiques à usage unique dans les déchets de notre pays ?

- 20 % 40 % 60 %

Quelle proportion des emballages plastiques (films, barquettes, bouteilles...) à usage unique est recyclée chaque année en France ?

- 13 % 29 % 44 %

Quelle quantité de déchets par an, représenterait en France, une consommation de 2 masques jetables par personne et par jour ?

- 200 tonnes 400 tonnes 600 tonnes

En France, le gaspillage alimentaire représente par personne et par an ?

- 3 kg 14 kg 30 kg

Les vers de terre peuvent-ils être mis dans un lombricomposteur ?

- oui non parfois



Portrait d'ailleurs...

Encore un grand merci à notre voisin passionné Michel Brugière pour la découverte de cet oiseau vivant chez nous.

Allons rencontrer le Roitelet triple bandeau (*Régulus ignicapilla*)

Taille 9 à 10 cm pour un poids de 5 à 7 grammes, longévité 4 ans

Le roitelet triple bandeau est avec son congénère "roitelet huppé" l'un des plus petits oiseaux d'Europe, que l'on vous a présenté dans le précédent Echo de la Mare.

La calotte du mâle roitelet triple bandeau porte une bande médiane orange vif, jaune chez la femelle.

Le roitelet triple bandeau occupe les forêts mixtes et même en forêt de feuillus pures, comme la présence de lierre terrestre sur les arbres.

L'espèce est migratrice partielle, se rapproche de la méditerranée en hiver.

Il consomme de petits insectes, mais supérieur à celles mangées par le roitelet huppé.

Les proies les plus grosses sont travaillées du bec, frappées contre une branche, ramollies, avant d'être avalées.

La période de nidification s'étend d'avril à août, deux nichées successives sont possibles.

Le nid est sphérique, aux parois épaisses (3 couches). La ponte est forte de 7 à 11 œufs, l'incubation dure 14 à 15 jours.

Les oisillons quittent le nid au bout de 3 semaines, restent dépendants encore 3 semaines.

L'espèce est commune et non menacée.



Roitelet triple bandeau Mâle



Roitelet triple bandeau Femelle

Commerces de proximité

EARL ferme de la grenouillère

Commandez vos colis de viande au
06 14 02 65 77 fermedelagrenouiller@yahoo.fr

Chez Saïd "ÉPICERIE MULTI-SERVICES"

Livraison à domicile

Ouvert du mardi au samedi 8h-13h et 15h30-20h et
dimanche 8h-13h30 et 16h-19h30 - Fermé le lundi

Hermeray: Tél : 01 34 83 56 65

Thierry Taxi – Mittainville

06 30 50 80 18 - thierrytaxi@orange.cf

A L'Ombre Bleue

Maison et Table d'hôtes

22 Rue de la Mare, 78125 Mittainville

Ouvert 24h/24 - Téléphone : 01 34 85 04 73

Lauralie Assistance

Secrétaire assistante administrative pour
particuliers et professionnels

06 11 55 31 89 – lauralie.assistance@gmail.com

Entreprise Thomas DUFFAU

Entretien et création d'espaces verts,

Terrassement, Clôture et Rénovation d'intérieur.

06 45 11 14 05 - thomasduffau@gmail.com

Canis Familiae - Aurélie Santin

Education –Comportement –

Promenades –Loisirs Canins

06 84 73 05 85

Chez Sonia "ÉPICERIE SERVICES"

Relais Poste - Ouvert de 7h45-13h30 +15h45-
19h30 Samedi 8h-13h et 15h-19h

et dimanche 8h-13h- Fermé le mercredi

La Boissière-École : Tél : 01 34 94 36 90



Mairie

5 rue de la Mairie

78125 Mittainville

Téléphone : 01 34 85 01 62

Fax : 01 34 85 01 94

secretariat@mairie-mittainville.fr

Site : www.mairie-mittainville.fr

Heures d'ouverture au public :

Mardi : de 16 h à 18 h

jeudi : de 15 h à 18 h

samedi : de 10 h à 12 h

Collecte des déchets

Lundi : déchets verts

Première collecte 29 mars 2021

Dernière collecte : date à venir

Vendredi : ordures ménagères &
écoemballages

Prochain ramassage

des encombrants

9 juin 2021

Distribution des sacs à déchets verts

de 10h à 12h

samedi 24 avril 2021

Directrice de la publication :

Corinne Rostan

Comité de rédaction :

Virginie Commun

Elisabeth Dufailly

Mireille Prades-Rigal

Cédric Tatare

avec la participation de :

Roselyne Bourriquet

Echo de la mare consultable
sur le site de la mairie